# Patients discriminés, comment leur assurer un bon accès aux soins?

**ÉGALITÉ** Souvent victimes d'inégalités sociales, les personnes originaires de l'étranger n'ont pas toujours droit à la même qualité de soins que les Suisses.

PAR **ESTELLE.BAUR**@LENOUVELLISTE.CH

out être humain a droit à l'accès aux soins. Ce domaine échapperait-il aux phénomènes discriminatoires? Selon le Prof. Emmanuel Kabengele Mpinga, directeur du CAS «discrimination, santé et droits humains» à l'Université de Genève, c'est impossible, puisque «les discriminations font partie de toutes nos sociétés et, à ce titre, elles existent aussi dans le système de soins. Les résultats de l'enquête «Vivre ensemble en Suisse» (VeS 2020) réalisée par l'Office fédéral de la statistique établissent de manière générale, d'une part que 40% des 15-24 ans ont été victimes de discriminations au cours de cinq dernières années, et d'autre part que parmi les victimes, on relève entre 2018 et 2020 une augmentation significative de la proportion des personnes touchées par cette problématique (5% pour les 25-39 ans; 6% pour les 40-54 ans).» L'une des enquêtes menées sur le sujet et portant plus spécifiquement sur la santé mentale des migrants «NEM» (ndlr: nonentrée en matière, soit des personnes dont la demande d'asile a été écartée) et de ceux qui sont en voie de régularisation en Suisse, a mis en évidence une certaine prévalence des dépressions, des troubles du sommeil ou de la multimorbidité chez les patients issus de ces groupes de popula-

La prévalence de ces troubles peut être due à différents éléments: le contexte de migration, le passé difficile de ces personnes, les conditions de vie, les inégalités sociales, etc. Il est aussi plus difficile pour ces personnes d'accéder au système de soins, ce qui peut engendrer une dégradation ou une complexification de leurs troubles, voire donner lieu à des polymorbidités.

# Des violences invisibilisées?

Difficile pour des patients issus du contexte migratoire et qui ne connaissent pas bien la langue de s'exprimer sur leur sentiment de discrimination. Il semble alors presque impossible de reconnaître le problème sans l'expression de ce sentiment d'injustice. «Dans notre culture, celui qui est aidé est redevable à celui qui aide. De plus, il n'a souvent pas la capacité de remettre en cause ou d'interagir avec le médecin et l'infirmière. Ceux-ci agissent pour son bien et il est plutôt invité à remercier le personnel pour la prestation reçue. Cela engendre souvent, de la part des directions des structures de soins, le sentiment qu'il n'est pas forcément nécessaire de





"Ces patients n'ont souvent pas la capacité de remettre en cause ou d'interagir avec le soignant."

PROF. EMMANUEL KABENGELE MPINGA DIRECTEUR DU CAS «DISCRIMINATION, SANTÉ ET DROITS HUMAINS» À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

mettre en place des mécanismes de détection rapide des discriminations», note le Prof. Kabengele.

Il est pourtant possible de réfléchir à des solutions souples pour repérer ce genre de situations, «que ce soit à travers des boîtes à suggestions ou des questionnaires, dans les hôpitaux, les EMS, les CMS, tout en rendant les professionnels de santé plus responsables». Il est tout aussi important de sensibiliser la population à recourir aux services de centres d'écoute contre le racisme et les discriminations qui existent dans certains cantons et soutenir le travail de ces structures. Ouvrir la discussion pour empêcher le déni, en somme. «Je pense qu'il faut encourager des programmes nationaux de prévention contre la discrimination dans les systèmes de soins. Réaliser une vraie revue de littérature au niveau suisse sur le sujet.»

Pour ce faire, le spécialiste conseille de travailler dans une perspective participative réunissant les professionnels, les personnes victimes de discriminations, mais aussi la population suisse en général, pour

«ouvrir une discussion respectueuse qui permette d'affronter le problème dans la sérénité et la dignité, et trouver des solutions pour élaborer un programme avec les personnes directement concernées, avant d'évaluer si les mesures prises ont été efficaces ou non sur le long terme.»

Dans le canton, le Bureau d'écoute contre le racisme (B-ECR) de la Croix-Rouge Valais a été créé en 2015. Il se veut être un espace d'écoute, de soutien et de conseil pour les personnes discriminées ainsi que pour des tiers (témoins, auteurs, professionnels ou autres). Disponible gratuitement, le service «valorise le dialogue afin de promouvoir le respect et la cohésion sociale», comme l'explique Ludovic Vérolet, coordinateur au sein du bureau: «Le B-ECR propose en outre une offre de formation ainsi que de sensibilisation à toute institution intéressée à fin de prévention.» Par exemple, il œuvre actuellement en collaboration avec Promotion santé Valais et le CMS de Sion afin de sensibiliser le personnel de ce dernier et d'amener une réflexion sur ses pratiques quotidiennes. «Le bureau intervient également à la demande de privés ou d'institutions dans des situations conflictuelles et de discrimination raciale, en tant que médiateur.»

Du 21 au 27 mars a lieu la semaine valaisanne d'action contre le racisme lors de laquelle de nombreuses activités sont organisées dans tout le canton pour réfléchir autour des discriminations et promouvoir vivre-ensemble (programme sur www.vs.ch/sacr).

Le Bureau d'écoute contre le racisme, rue de la Dent Blanche 18 à Sion, est ouvert le mardi et le vendredi, de préférence sur rendez-vous: www.croix-rouge-valais.ch ou au 079 640 70 74. L'Hôpital du Valais offre aussi un espace d'écoute: hopitalduvalais.ch







www.liguepulmonaire-vs.ch

# **ACCÈS AUX SOINS**

# L'origine du patient n'est pas le seul facteur de discrimination

Le Prof. Kabengele cite l'art. 1 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discriminations raciales: «Elles correspondent à toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur ou la nationalité de la personne. Mais en Suisse, de telles discriminations existent aussi selon l'âge, l'état de santé, le statut socio-économique, le choix de l'assurance, voire le sexe du patient. Ceux qui touchent l'aide sociale subissent par exemple une telle charge émotionnelle et psychologique qu'ils refusent parfois d'y souscrire, par crainte d'être pointés du doigt.» Certaines pathologies, comme l'infection par le VIH. le diabète, l'obésité, une situation de handicap ou les maladies psychiques, notam ment, peuvent aussi engendrer de telles discriminations.



#### SCHIZOPHRÉNIE

## On se parle au marché

Dans le cadre des Journées des schizophrénies (19 au 26 mars), Synapsespoir, association de proches de personnes souffrant de la maladie ou d'un trouble bipolaire, vous donne rendez-vous ce vendredi 25 mars au marché de la ville de Sion. Sur son stand, dès 8 h, il sera possible de participer à un questionréponse entre professionnels de la santé et proches de personnes schizophrènes. De quoi balayer les préjugés et briser les tabous qui subsistent au sujet de cette

maladie. Infos sur synapsespoir.ch

## SANTÉ SEXUELLE Parler des règles sans rougir

Les Centres SIPE proposent

des ateliers pour lever le tabou sur les règles. Animés par une professionnelle de la santé sexuelle et des jeunes femmes formées à la thématique, ils sont réservés aux adolescentes accompagnées d'une femme de confiance de leur entourage. L'objectif? Comprendre son corps, ses émotions et ses cycles. Des astuces y sont aussi proposées afin de vivre positivement l'arrivée de ses règles. Prochain atelier à Martigny le 26 mars, de 9 h à 12 h 30. Inscriptions et infos sur www.sipe-vs.ch/fr